



Expression libre

À Monsieur Gilles Pilon, éditeur – Le Journal de Prévost

Monsieur, permettez-nous d'apporter certaines précisions relativement à deux articles publiés dans le Journal de Prévost les 10 décembre et 21 janvier, et à l'intérieur desquels nous avons relevé plus d'une douzaine d'informations erronées.

En effet, nous déplorons le fait que les sources à l'origine de ces informations vous ont induies en erreur à plusieurs occasions et ont fait en sorte de laisser planer des doutes quant à la bonne gestion du parc linéaire.

Dans ce contexte, il nous apparaît important d'apporter certaines rectifications afin de diffuser une information juste à la population relativement à la gestion du parc linéaire.

Premièrement, la Corporation du parc linéaire est composée de onze membres représentatifs du milieu municipal, organisationnel, disciplinaire (vélo, ski de fond, moto-neige) et des affaires. Comme elle ne reçoit aucune contribution municipale, elle doit autofinancer ses opérations, d'où l'instauration de coûts d'accès et du principe de l'utilisateur-payeur. À titre d'exemple, nous vous rappelons que l'entretien du parc linéaire pour le ski de fond coûte plus de 57 000 \$ par hiver et que les frais de déneigement des stationnements, incluant celui de la gare de Prévost, sont estimés à 10 000 \$.

Quant aux frais exigés pour l'utilisation du parc linéaire, ils sont de 10 \$ l'été et de 20 \$ ou 30 \$ en hiver.

En ce qui a trait aux marcheurs, il est important de rappeler que nos patrouilleurs font actuellement un travail de sensibilisation en expliquant aux piétons que le parc linéaire est avant tout une piste de ski de fond et un corridor réservé aux skieurs en hiver. Ces derniers, qui par l'achat de billets quotidiens ou d'abonnements saisonniers contribuent directement au financement de l'entretien de la piste, semblent d'ailleurs très heureux des efforts déployés par notre personnel, leurs nombreux commentaires en font foi.

Comme nous considérons que les citoyens de Prévost ont droit à une information juste et éclairée, nous comptons sur votre collaboration afin que l'intégrale de cette lettre soit publiée dans la prochaine édition de votre journal.

De plus nous vous invitons, Monsieur Pilon, ainsi que toutes les personnes intéressées, à communiquer avec nous pour obtenir toute l'information relativement au parc linéaire et à sa gestion. Nous sommes convaincus que c'est en travaillant ensemble, dans l'harmonie, que nous contribuerons à véhiculer une image positive du parc linéaire qui rayonnera sur l'ensemble de notre région des Laurentides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Pilon, mes sincères salutations.
Maurice Giroux - Président et préfet de la MRC des Laurentides

Réponse à Monsieur Giroux

Je veux d'abord vous féliciter d'avoir pris la peine de lire notre journal communautaire qui ose dire les vrais choses et n'hésite pas à formuler des critiques constructives.

Je dois toutefois déplorer l'imprécision de votre lettre. Vous parlez d'une douzaine d'erreurs dans les textes publiés dans nos éditions de décembre et janvier, mais vous n'en relevez aucune, au contraire votre propos vient confirmer la plupart des affirmations faites.

Vous nous invitez à communiquer avec vous pour obtenir toute l'information... Puis-je vous rappeler qu'en janvier nous avons posé une vingtaine de questions à votre représentante Mme France Pilon et que nous n'avons toujours pas reçu de réponses ni de vous, ni de Mme Foisy, votre coordinatrice.

À tout événement, je vous pose à nouveau publiquement ces questions en espérant que vous saurez y répondre.

Qui sont les membres du Conseil d'administration ?

Quand aura lieu la prochaine assemblée générale ?

Sera-t-elle publique ?

Invitez-vous la population à y participer ?

Combien de membres compte votre corporation ?

Combien de salariés compte votre corporation ?

La corporation profite-t-elle de subventions salariales ou autres ?

Quand aura lieu la prochaine réunion du conseil d'administration ?

Invitez-vous la population à y assister ?

Les administrateurs sont-ils payés pour siéger au C.A. ?

Est-ce que vous remboursez les organismes qui vous ont délégué les administrateurs pour le temps consacré à la gestion de la corporation ?

Quand ont été adoptés vos règlements généraux ?

Peut-on avoir une copie de vos règlements généraux ?

Combien de lieux d'accueil la corporation opère-t-elle sur le parc ?

Où sont situés les bureaux de la corporation ?

À combien se chiffre le prix du loyer ?

La corporation possède-t-elle une assurance responsabilité pour les usagers du parc ?

La corporation possède-t-elle une assurance protégeant les administrateurs de la corporation ?

Combien la corporation investit-elle dans l'accueil aux usagers ?

Combien de toilettes publiques la corporation a-t-elle installées sur le parc ?

Combien de tables de pique-nique la corporation a-t-elle installée sur le parc ?

À combien se chiffrent les dépenses de la corporation en matière d'accueil et d'installations sanitaires ?

La corporation a-t-elle une politique en ce qui a trait aux conflits d'intérêts ?

Si oui, le public peut-il en connaître la teneur ?

À quelle institution financière la corporation fait-elle ses transactions ?

Qui est responsable de la sécurité sur le parc ?

Comment avez-vous déterminé les tarifs d'utilisation ?

Répondez franchement et directement à ces questions, Monsieur Giroux, et vous pourrez «véhiculer une image positive du parc linéaire qui rayonnera sur l'ensemble de notre belle région».

Gilles Pilon, éditeur - Journal de Prévost

L'opération sensibilisation à la cueillette sélective démarre

J. L. - Le conseil municipal de Prévost élabore actuellement un plan de communication et de publicité qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population au démarrage de la cueillette sélective en juillet prochain.

Réclamée depuis longtemps, cette opération de récupération doit être soigneusement planifiée.

C'est ainsi que la phase préparatoire à l'implantation de la cueillette sélective se déroulera en trois étapes:

1. Expliquer à l'ensemble des foyers ce qui est recyclable

et comment disposer les articles dans le bac bleu de 64 litres, qui sera distribué GRATUITEMENT à toutes les portes de Prévost.

2. Faire connaître et partager les véritables avantages du recyclage par des messages publicitaires non seulement dans les médias, mais égale-

ment à un certain nombre d'endroits stratégiques.

3. Informer la population que la journée de la cueillette sélective se déroulera le deuxième mercredi de chaque mois, sans aucune modification à la cueillette des ordures les mardis et vendredis de toutes les semaines.

Les matières résiduelles seront acheminées vers un site conforme aux normes du ministère de l'Environnement.

Nouvelles du conseil de ville

Réunion du lundi 12 mars

- Le conseil a confié à la Commission d'urbanisme et à la Commission des loisirs le mandat d'étudier le projet de plan directeur des espaces verts soumis par la MRC de la Rivière-du-Nord.
- Le conseil a autorisé le Service des loisirs à acquérir un jeu de «shuffleboard» et d'en déterminer l'utilisation.
- Le conseil a appuyé la demande d'aide financière du Comité de la Gare auprès de la Société nationale des Québécois et Québécoises et il a réservé une somme de 5 000 \$ pour la réalisation des activités de la Fête Nationale.
- La Clinique de sang de Prévost se déroulera le 5 avril prochain à l'école Val-des-Monts et le conseil a octroyé une somme de 200 \$.
- La Maison d'accueil de Prévost célébrera son 25e anniversaire le 18 août prochain et cet organisme a obtenu l'autorisation de fermer temporairement la rue Victor.
- Un budget de 20 000 \$ a été prévu pour l'amélioration du parc de l'école Val-des-Monts.
- Le Centre culturel et communautaire sera rénové et amélioré jusqu'à concurrence d'un budget de 20 000 \$, pour enlever et remplacer le réservoir à l'huile, réparer le toit, réparer les toilettes, changer la porte avant, procéder à l'aménagement intérieur et changer le tapis du bureau.
- Le conseil a accordé une subvention de 500 \$ au Centre récréatif du Lac Écho, au Club des loisirs du Lac Écho, au Comité des loisirs du Domaine Laurentien et au Comité de la Gare de Prévost. 2 000 \$ ira au Centre culturel et communautaire de Prévost, 1 000 \$ au 41e Groupe Scouts de Prévost, et 500 \$ aux organismes suivants: Association des résidents du Lac Renaud, Comité des citoyens du Lac René, Maison d'accueil de Prévost, Comité des citoyens du Domaine des Patriarches, Société d'horticulture et d'écologie de Prévost, au Symposium de peinture et au Centre d'accès Internet.
- La ville a demandé au Ministère des Transports un permis d'intervention pour ouvrir le terre-plein de la route 117 en face du poste de police.
- Le conseil a dégagé une somme de 7 000 \$ pour permettre la proposition d'un projet d'embellissement de l'intersection de la rue du Nord et de la rue de la Station dans le secteur du bureau de poste.
- Le conseil a autorisé le directeur général à négocier et à présenter une offre d'achat pour le terrain du futur site de la réserve de sable (rue Doucet).
- Le conseil a renouvelé le contrat du vérificateur de la ville, M. Richard Deslauriers, C.A. contre des honoraires de 8 900 \$.
- Le conseil a autorisé une augmentation du fonds de roulement pour le porter à 500 000 \$.
- Le conseil procédera à l'embauche de 10 nouveaux employés subventionnés par Québec afin de réaliser le Parc de la coulée.
- Le conseil a accordé la permanence à l'assistant-greffier, M. Laurent Laberge.
- Le conseil a approuvé le projet de la semaine de la municipalité pour reconnaître l'apport significatif de bénévoles dans la communauté.
- Le conseil a donné son accord pour enclencher les démarches préliminaires visant à réaliser un projet immobilier cadrant avec la revitalisation du Vieux Shawbridge.
- Le conseil a réservé un budget de 20 000 \$ pour la réalisation de pistes de ski de fond et autres aménagements dans le Parc de la Coulée.
- M. Clifford Gervais a été nommé membre du Comité de revitalisation du Vieux-Shawbridge.
- Le conseil fera l'acquisition d'un terrain pour réaliser le projet du Bois de Prévost afin d'y aménager un parc sur la rue Christopher.
- Le conseil a adopté une résolution de félicitations à l'intention de Madame Lucie Papineau suite à sa nomination à titre de secrétaire d'état aux régions-ressources.